

LA SUISSE EN BREF



1.1	Géographie.....	25
1.2	Climat.....	25
1.3	Système politique.....	26
1.4	Finances publiques.....	28
1.5	Neutralité.....	28
1.6	Population.....	28
1.7	Ouverture sur le monde.....	29

En serrée entre les Alpes et le Jura, la Suisse constitue un axe de communication et de transport entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Elle se trouve au confluent de plusieurs langues et cultures européennes. Aucun autre pays n'offre une telle diversité sur une si petite superficie. L'économie suisse doit son haut niveau de développement à son système économique libéral, à sa stabilité politique et à ses liens étroits avec les autres économies. L'État crée les conditions-cadres requises et intervient uniquement lorsque l'intérêt général le requiert. Le système de formation de qualité et l'extraordinaire infrastructure constituent les fondements de la compétitivité de l'économie suisse.

1.1 GÉOGRAPHIE

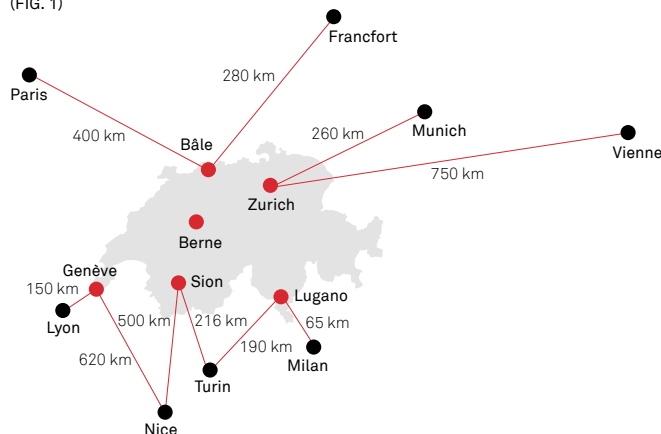
La superficie totale de la Suisse est de 41'285 km². Le paysage suisse se caractérise par des montagnes, des rivières et des lacs, des forêts et des prairies. Les Alpes suisses, le Plateau avec ses collines, qui s'étend du lac de Constance au lac Léman, et le Jura, un arc montagneux très étendu, constituent les trois grandes régions géographiques du pays. Le Plateau (« Mittelland » en allemand) représente 30 % de la superficie totale de la Suisse et héberge deux tiers de la population, ainsi que la majorité des sites industriels. De par sa situation centrale, la Suisse est un carrefour de différentes cultures et en même temps une plaque tournante des communications et transports entre le nord et le sud de l'Europe.

Véritable « château d'eau » de l'Europe, la Suisse compte environ 1'500 lacs et une multitude de cours d'eau. Les deux plus grands séparent le pays de ses voisins : le lac Léman au sud-ouest avec la France, et le lac de Constance au nord-est, avec l'Allemagne et l'Autriche.

www.swissworld.org
La Suisse en bref

Carte des distances

(FIG. 1)



Source : document établi par nos soins

1.2 CLIMAT

Le climat suisse est généralement doux, la chaleur, le froid et l'humidité restant modérés. En été, la température diurne varie entre 18°C et 28°C ; en hiver, entre -2°C et 7°C. Au printemps et en automne, la température diurne varie entre 8°C et 15°C. En Suisse, les températures dépendent essentiellement de l'altitude. Les Alpes agissent comme une véritable barrière climatique entre le nord et le sud du pays. En effet, le sud de la Suisse se distingue principalement par l'influence prédominante de la Méditerranée, responsable d'hivers nettement plus doux qu'au nord.

www.meteosuisse.ch
Le temps et le climat

1.3 SYSTÈME POLITIQUE

1.3.1 Structure fédérale

Nation fédérale soudée par la volonté de vivre ensemble, la Suisse est constituée par plusieurs peuples aux différentes langues et religions. La fondation de l'État moderne remonte à l'année 1848, date à laquelle la Suisse est née de l'alliance de cantons indépendants. L'abréviation CH pour la Suisse, telle qu'on l'utilise pour les sites Internet, par exemple, provient de la désignation latine officielle « Confoederatio Helvetica ».

La structure de l'État est de nature fédérale et se scinde en trois niveaux de pouvoir : les communes, les cantons et la Confédération. La Confédération est compétente pour toutes les matières qui lui sont dévolues par la Constitution, par exemple, la politique étrangère et de sécurité, la douane et la monnaie, la législation nationale et la défense. Dans une comparaison mondiale, les 26 cantons jouissent d'une très grande souveraineté. Santé, éducation et culture comptent parmi les domaines politiques dans lesquels ils possèdent une grande marge de manœuvre. Petites et flexibles, ces entités politiques peuvent même entrer en concurrence les unes avec les autres dans divers domaines. Le système fédéral se distingue en outre par sa proximité à l'égard des citoyens et des acteurs économiques. En effet, nombre de missions publiques sont assumées par les cantons et les communes qui disposent pour ce faire d'une grande autonomie et peuvent donc mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins locaux.

www.ch.ch
Informations en ligne du gouvernement fédéral, des cantons et des communes

1.3.2 Répartition des pouvoirs au niveau fédéral

Conformément à la Constitution fédérale, le peuple suisse est le souverain du pays, c'est-à-dire l'instance politique suprême du pays. Il élit le Parlement. Tout citoyen a en outre le droit de participer à l'élaboration de la Constitution et de la législation grâce au référendum et à l'initiative populaire.

Sur le plan fédéral, le Parlement détient le pouvoir législatif. Il est constitué de deux chambres : le Conseil national, qui compte 200 députés et représente toute la population, et le Conseil des États, où siègent les 46 représentants des 26 cantons. Le Conseil national est élu directement par le peuple tous les quatre ans, chaque canton constituant une circonscription électorale. Le nombre de députés est fonction de la population du canton, mais chaque canton dispose d'au moins un représentant.

Le gouvernement central, appelé « Conseil fédéral », est une autorité collégiale. Ses membres, au nombre de sept, sont élus par les deux chambres du Parlement. Chacun d'entre eux est à la tête d'un ministère (« Département »). Ils assument à tour de rôle la présidence pendant un an, poste qui est associé au titre de président/e de la République fédérale.

En Suisse, le pouvoir judiciaire suprême est exercé par le Tribunal fédéral à Lausanne. Par ailleurs, il y a également le Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, ainsi que le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone et le Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall.

www.bger.ch
Tribunal fédéral/tribunal des assurances

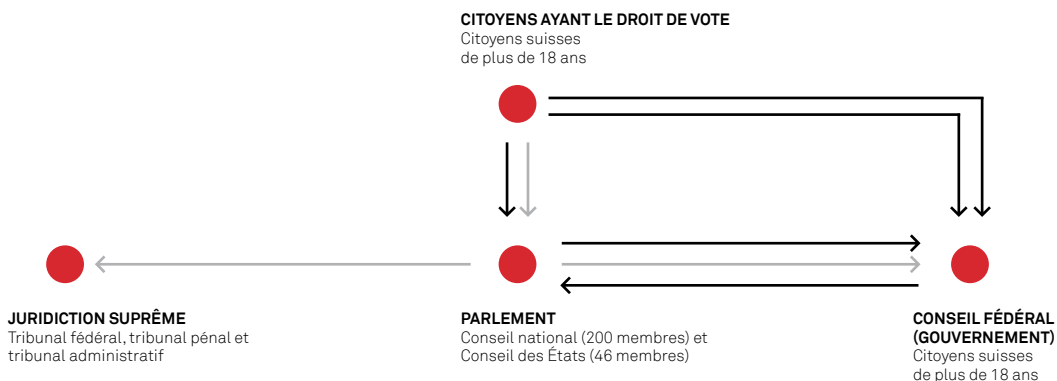
www.bstger.ch
Tribunal pénal fédéral

www.bvger.ch
Tribunal administratif

Le système politique suisse

(FIG. 2)

— Instruments
— Élections



1.3.3 Démocratie directe et concordance

Rares sont les pays où le peuple participe autant à l'activité de l'État qu'en Suisse. Les citoyens peuvent demander une modification ou un complément de la Constitution (initiative populaire) ou se prononcer sur des décisions du Parlement (référendum). Une longue tradition démocratique, un petit territoire, une population relativement faible sur le plan numérique, un taux d'alphabétisation très élevé et la richesse de l'offre médiatique permettent à cette forme d'État particulière de fonctionner. En règle générale, les citoyens ayant le droit de vote sont appelés quatre fois par an à se prononcer sur des projets de lois fédéraux.

Une des caractéristiques du système politique suisse est l'absence de bipolarisation entre un parti gouvernemental et une opposition (concordance). Depuis des décennies, les principales forces politiques sont représentées dans une sorte de coalition par les sept conseillers fédéraux. De même, les vainqueurs des élections ne sont pas les seuls à être représentés au Parlement, tous les partis y siègent, à la proportionnelle. Des majorités se forment en fonction des sujets traités. Cela permet de donner la parole à de nombreux groupements politiques et de trouver un consensus réunissant une large part du milieu politique. Ce respect des principes de la collégialité et du consensus contribue fortement à la stabilité politique de la Suisse.

1.3.4 Stabilité politique et paix sociale

Les études sur la sécurité, la propriété privée, la cohésion sociale et la stabilité politique placent régulièrement la Suisse dans le peloton de tête des comparaisons internationales (cf. fig. 3). Les Suisses tiennent beaucoup à leur indépendance. La coexistence de plusieurs langues et de plusieurs cultures ne menace en rien la stabilité interne. La tolérance et les libertés individuelles sont développées en Suisse. La concertation est de rigueur entre les employeurs et les employés ou leurs représentants. Les deux se sont engagés à résoudre les litiges par le biais de la négociation. Cette paix sociale contribue depuis des décennies à l'amélioration du niveau de vie général.

www.admin.ch
Autorités fédérales suisses

Stabilité politique

Tendance politique stable = 10, instable = 0
(FIG. 3)

1	Suisse	9,50
2	Danemark	9,49
3	Finlande	9,12
5	Suède	8,65
6	Allemagne	8,55
7	Pays-Bas	8,50
8	Luxembourg	8,49
9	Chine	8,44
11	Singapour	8,36
16	Australie	7,80
18	Inde	7,57
19	Japon	7,54
20	Canada	7,39
22	Irlande	7,25
23	France	7,11
24	Autriche	6,79
32	Royaume-Uni	5,98
38	États-Unis	5,56
45	République de Corée	4,29
46	Italie	4,12

Source : IMD World Competitiveness Center 2022

1.4 FINANCES PUBLIQUES

La Suisse est à la hauteur de sa réputation de stabilité, et ce malgré les répercussions de la pandémie de Covid-19. Son taux d'inflation est nettement inférieur à celui de l'UE et des principales nations industrialisées. Il en va de même avec le chômage, qui se maintient régulièrement en dessous de 4 %. Traditionnellement, les taux d'intérêt sont eux aussi modérés en Suisse. Le taux d'épargne est élevé (épargne nationale en pourcentage du revenu brut des ménages 2021 : 26,5 %).

La quote-part de l'État mesure les dépenses de la gestion publique en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Elle englobe les dépenses des administrations publiques ainsi que les assurances sociales obligatoires et s'élevait à 35,2 % en Suisse en 2021. De nombreux pays européens présentent une quote-part de l'État nettement supérieure, au-delà de 50 %.

Les finances publiques peuvent être qualifiées de saines, tant au niveau de l'État fédéral que des cantons et des communes. En 2021, le déficit s'établissait à 0,5 % du produit intérieur brut nominal. Grâce à la reprise en cours, qui fait suite à la pandémie de Covid-19, la situation financière des comptes publics devrait se normaliser en 2022.

La dette publique est également inférieure à celle de la plupart des pays européens. Elle s'élève au total à 27 % du PIB (2019). En comparaison à la moyenne des pays de l'UE (88,1 % 2021), le taux d'endettement de la Suisse demeure relativement faible : la plupart des pays européens enregistrent une valeur bien supérieure.

www.efv.admin.ch
Administration fédérale des finances (AFF)

La dette publique de la Suisse est nettement inférieure à celle de la plupart des pays européens.

1.5 NEUTRALITÉ

En matière de politique étrangère, la Suisse applique le principe de neutralité. Pour autant, elle ne reste pas à l'écart de la politique internationale : elle est membre de l'ONU depuis 2002 et coopère activement à de nombreuses institutions spécialisées de celle-ci. En outre, la Suisse est engagée de longue date dans des organisations économiques importantes, comme l'Association européenne de libre-échange (AELE).

La Suisse est neutre depuis 1515, un statut reconnu en 1815 par les grandes puissances européennes après les guerres napoléoniennes. Aucun autre pays européen ne peut se prévaloir d'une aussi longue tradition de neutralité. Depuis la fin de la guerre froide, la Suisse a assoupli sa conception de la neutralité. Étant donné que le rôle de l'OTAN a évolué – elle assure de plus en plus des missions de maintien de la paix –, la Suisse a adhéré en 1996 au Partenariat pour la paix. Grâce à sa neutralité, la Suisse intervient souvent en tant que médiatrice. En outre, les diplomates suisses représentent dans certains cas les intérêts de pays n'ayant pas de contacts officiels entre eux. La Suisse propose également son territoire neutre pour des rencontres et des conférences politiques délicates.

www.dfae.admin.ch
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

1.6 POPULATION

La Suisse comptait quelque 8,7 millions d'habitants permanents fin 2021. Environ 25 % des habitants sont de nationalité étrangère. L'espérance de vie est l'une des plus élevées au monde : 81,7 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes. L'habitat est décentralisé et les agglomérations restent à taille humaine : plus de deux tiers de la population vivent dans les cinq plus grandes villes (Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne) et leurs agglomérations.

La Suisse possède quatre langues nationales reconnues : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. L'allemand est parlé dans le nord, l'est et le centre de la Suisse, cependant la communication orale est dominée par le dialecte (suisse allemand). Le français est la langue d'usage courant en Suisse romande, c'est-à-dire dans la partie occidentale du pays, et en partie au centre. L'italien est parlé au sud du pays, dans le Tessin, et le romanche dans certaines parties du canton des Grisons. L'anglais est très répandu dans toute la Suisse.

www.statistique.admin.ch
Office fédéral de la Statistique (OFS)

1.7 OUVERTURE SUR LE MONDE

1.7.1 Langues et origines

La plupart des Suisses parlent au moins une langue étrangère. Ils l'apprennent dès l'école primaire, où les matières enseignées comportent l'anglais, de plus en plus souvent, à un stade très précoce. Étant donné le caractère cosmopolite du pays, du fait de l'immigration notamment, il existe une grande variété de langues parlées et utilisées à des fins de communication. L'anglais est en effet d'usage courant dans la vie professionnelle, parallèlement aux langues du pays, et il est utilisé par les cadres.

La présence de différents groupes linguistiques et religieux ainsi que la forte proportion de résidents étrangers font du pays un pôle de tolérance et d'ouverture. Cet environnement cosmopolite facilite la conduite des affaires depuis la Suisse pour les entreprises étrangères. Bien que l'Europe soit le principal partenaire économique de la Suisse, les relations avec d'autres marchés, notamment américains et asiatiques, sont également très intensives. Les deux centres financiers notamment, Zurich et Genève, sont le creuset de plusieurs cultures. Dans le domaine culturel aussi, la Suisse a une tradition d'ouverture au monde. Sa neutralité lui ouvre les portes de tous les pays, auxquels elle fait également bon accueil. Cette particularité a incité de nombreuses multinationales et organisations internationales à implanter leur siège en Suisse.

1.7.2 Organisations internationales

Grâce à son indépendance politique et à son engagement, notamment en faveur de l'entente mondiale, la Suisse sert de plateforme à de nombreuses organisations internationales, en particulier à l'ONU qui a son siège à Genève. En outre, environ 250 organisations non gouvernementales ayant le statut de conseiller auprès des Nations Unies ont également leur siège en Suisse.

Économies les plus ouvertes au monde

(FIG. 4)

Classement		Indice de mondialisation global
1	Suisse	91
2	Pays-Bas	90
3	Belgique	90
4	Suède	89
5	Royaume-Uni	89
6	Autriche	88
7	Allemagne	88
8	Danemark	88
9	Finlande	87
10	France	87
11	Irlande	86
12	Luxembourg	85
18	Canada	84
20	Singapour	83
22	Italie	83
24	États-Unis	81
36	République de Corée	78
41	Japon	75
65	RAS Hong Kong	67
86	Inde	63

Source : Indice de mondialisation KOF 2022, version de 2020